

Code de Vie spécifique pour les séances d'entraînements.

1- La tenue

Pour des raisons d'hygiène personnelle, une tenue de sport correcte est nécessaire à la pratique de l'athlétisme, elle se compose :

- d'une paire de baskets adaptée à la course à pied, un amorti du talon est donc nécessaire pour éviter les blessures (chevilles ou genoux)
- un short, collant ou survêtement pour les entraînements
- un kway, bonnet et gants pour la pratique extérieure

Il est interdit de s'entraîner avec son manteau, ou son blouson.

Un vestiaire garçon et fille est à la disposition des athlètes pour se changer avant et après l'entraînement.

2- L'entraînement

Les jours et horaires ont été fixés par les entraîneurs, aucun retard ou départ anticipé n'est autorisé, sauf demande express des parents.

Pour des questions de sécurité durant les entraînements en salle, aucun parents n'est autorisé à rester. Pour les entraînements sur le stade, seuls les athlètes peuvent venir sur la piste, les accompagnants doivent obligatoirement intégrer les tribunes.

Tout manquement de discipline durant la séance sera sanctionné :

- La 1^e remarque sera orale
- La 2^e remarque, les parents seront informés
- La 3^e remarque, l'athlète pourra être exclu du groupe.

Si une exclusion temporaire est prononcée, un courrier sera adressé aux parents avec la date de reprise des entraînements pour l'enfant.

Un entraîneur par catégorie est désigné, le changement de groupe n'est pas autorisé

3- Pour les compétitions

Une convocation est donnée avec les différents renseignements relatifs à la compétition (date, lieu, déplacement) celle-ci est transmise par le biais du site ou par les enfants aux parents, il est nécessaire de rendre le talon réponse signé aux entraîneurs rapidement afin d'organiser le déplacement.

Les compétitions sont obligatoires pour les jeunes, et entrent dans leur progression.

Pour la tenue lors des différentes rencontres, en plus des baskets, le short est obligatoire en salle.

PAS DE SURVETEMENT

Le maillot de club sera fourni par l'entraîneur en début de rencontre et remis à celui-ci en fin de compétition.

Pour les cross, le collant est fortement recommandé. L'achat de chaussures à pointes est obligatoire pour les athlètes à partir de la catégorie minimes. (10 % de réduction sur le rayon running de Décathlon et à Stadium Sport avec la licence)